

Communiqué de presse du comité national contre les initiatives phytos extrêmes du 9 mars 2021

La tromperie de l'initiative sur l'eau potable

Le 13 juin, le peuple se prononcera sur l'initiative « Pour une eau potable propre ». Malgré son nom, cette initiative n'a rien à voir avec l'eau potable. Bien au contraire ! Elle vise à lier l'octroi des paiements directs à deux nouvelles conditions que de nombreuses exploitations ne pourront pas remplir : pas de produits phytosanitaires d'aucune sorte et que des fourrages cultivés sur l'exploitation. Elle met ainsi en péril un système qui récompense avant tout les producteurs écologiques. Par ailleurs, trois études scientifiques montrent aussi que cette initiative aggrave le bilan environnemental de l'alimentation en Suisse.

Le 13 juin prochain, l'initiative pour l'eau potable passera en votation. Les initiants en vantent les avantages avec le slogan « Nous subventionnons la contamination de notre eau potable ! ». Ce slogan est doublement trompeur. D'une part, l'initiative n'a aucun rapport avec l'eau potable. Elle vise plutôt à bouleverser le système des paiements directs en imposant deux nouvelles exigences contre-productives. Seules les exploitations qui ne recourent à aucun produit phytosanitaire et qui ne nourrissent leurs animaux qu'avec leurs propres fourrages devraient continuer à les recevoir. D'autre part, l'État soutient déjà les exploitations agricoles sur la base de leurs prestations écologiques. Toute exploitation polluant l'environnement se voit infliger une amende et perd son droit aux subventions de la Confédération.

Les paiements directs sont presque entièrement liés à la surface et à des prestations définies. Plus une exploitation produit de manière écologique, plus les subsides qu'elle reçoit augmentent. Ce sont donc les exploitations bio qui en reçoivent le plus. Par ailleurs, il est tenu compte d'éventuelles pentes, particulièrement difficiles à cultiver. En d'autres termes, les exploitations de montagne reçoivent aussi plus que celles en plaine. Pour ce qui est du bétail, les fonds publics ne sont accordés que pour les méthodes d'élevage particulièrement respectueuses des animaux. Qui plus est, seuls les agriculteurs respectant en premier lieu les prestations écologiques requises peuvent prétendre aux paiements directs. Le respect de ces prestations requiert par exemple que les exploitations réservent 7 % de leurs terres à la promotion de la biodiversité et présentent un bilan de fumure équilibré.

Les familles paysannes prennent de nombreuses mesures préventives pour protéger leurs cultures des maladies et des ravageurs. Cependant, suivant la météo, ces mesures ne suffisent pas toujours. Pour garantir la récolte, sécuriser notre nourriture et assurer leurs revenus, nos agriculteurs n'ont parfois pas d'autre choix que d'utiliser des produits phytosanitaires. Un nombre croissant d'exploitations conventionnelles recourent à des produits naturels et homologués pour l'agriculture biologique. Ceux-ci représentent déjà 50 % de tous les produits phytosanitaires vendus. L'initiative sur l'eau potable place donc les exploitations gérant des cultures sensibles face à un dilemme : renoncer soit aux paiements directs, soit à la production. Les exploitations spécialisées dans la production de légumes, de fruits et de vin en particulier choisiront la première option. Elles ne seront alors plus tenues de se conformer aux prestations écologiques requises, ni de restreindre leur usage de produits phytosanitaires. D'ailleurs, elles sont moins dépendantes des paiements directs. Dans les grandes cultures, l'assolement empêche de se spécialiser. Les pommes de terre, le colza, les betteraves sucrières et d'autres cultures vulnérables connaîtront donc une forte baisse. Nous devons alors compenser cette baisse par des importations supplémentaires.

En raison du manque de terres arables nécessaires, seul un nombre limité d'exploitations avicoles et porcines parviennent à produire toute l'alimentation de leurs animaux. Or, ces exploitations devront aussi faire un choix : abandonner les paiements directs ou la production. Là aussi, il nous faudra compenser la baisse par des importations supplémentaires pour répondre à la demande. Au lieu d'aliments pour animaux, nous importerons des œufs, du blanc de poulet et du jambon. Et ce, sans aucun contrôle sur les modes de production.

2x NEIN zu den extremen Agrar-Initiativen

Comité contre les initiatives phytos extrêmes

Dans ce contexte, trois études scientifiques différentes* réalisées par Agroscope arrivent à la même conclusion : l'acceptation de l'initiative sur l'eau potable dégraderait le bilan environnemental de l'alimentation en Suisse. Ceux qui tiennent à un environnement sain et à une production régionale durable seront donc bien inspirés de dire « non » à cette tromperie qu'est l'initiative pour l'eau potable le 13 juin prochain.

Renseignements :

Anne Challandes, coprésidente du comité national 2x non, tél. 079 396 30 04

Gabi Schürch, coprésidente du comité national bio 2x non, tél. 079 735 08 77

www.non-initiatives-phytos-extremes.ch

*

<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/actualite/service-medias/communiqués-pour-medias.msg-id-75384.html>

<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/actualite/service-medias/communiqués-pour-medias/2020.msg-id-79748.html>

<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/actualite/service-medias/communiqués-pour-medias.msg-id-82657.html>